

Séance Cons. Pol du 17/02/2020

Madame Van Offelen pose la question suivante : En septembre dernier, le Conseil de Police a approuvé l'élargissement du cadre opérationnel par 1 unité au grade d'inspecteur principal et 8 unités au grade d'inspecteur, qui formeraient la nouvelle brigade cycliste.

Nous nous réjouissons de la création de cette brigade qui aura l'avantage d'être mobile, au plus prêt des citoyens et aura certainement un rôle bien utile d'exemplarité auprès des cyclistes.

Nous avons appris qu'elle serait opérationnelle au printemps de cette année.

Mes questions sont les suivantes :

- Où en est la procédure de recrutement des 9 agents ?
- Quand est-ce que la brigade sera réellement opérationnelle ?
- Quelles seront ses missions ?
- Comment fonctionnera-t-elle ?
- Quels seront ses liens avec d'autres services de la police ou communaux, tels que la sécurité routière, les gardiens de la paix, la voirie (signalisation de points noirs, accidentogènes) etc
- Où sera-t-elle basée ? En fonction de sa localisation, comment sera assurée une bonne répartition des tâches au travers de tout le territoire de la zone de police ?

Le Chef de Corps apporte les réponses suivantes :

- Où en est la procédure de recrutement des 9 agents ?

La sélection est terminée. 7 inspecteurs et 1 inspecteur principal ont été retenus.

- Quand est-ce que la brigade sera réellement opérationnelle ?

A partir du mois de mai 2020. Le recrutement est terminé, les équipements et les vélos sont commandés.

- Quelles seront ses missions ?

Une brigade cycliste apporte : Une police proche du citoyen, des policiers abordables qui se déplacent à hauteur des usagers faibles :

- - Une image jeune et moderne de la police, une visibilité sympathique
- - Un territoire entièrement accessible aux forces de police
- - Un mode de déplacement écologique
- - Des interventions et des déplacements rapides
- - Une perception de souplesse, de discrétion et de défenseur de l'utilisateur faible
- - Des actions pédagogiques cohérentes et exemplaires
- - Des policiers en parfaite santé et motivés

- - Un mode de déplacement incomparablement économique
- - Des facilités en termes d'infrastructure

La définition des missions des policiers à vélo est importante pour leur donner un maximum d'efficacité. On peut distinguer 5 types d'actions (roulage/ judiciaires) qui peuvent être confiées spécifiquement à la brigade cycliste

- I. - Assurer la sécurité routière, en mettant l'accent sur la protection des usagers faibles (piétons, cyclistes, utilisateurs de trottinettes, respect des pistes cyclables, sites propres pour les transports en commun, respect des distances à proximité des passages piétons)
- II. - Patrouiller préventivement dans des lieux difficilement accessibles en voiture (espaces verts, rue piétonne, rue scolaire, rue commerçante)
- III. - Travailler sur des hot spots déterminés par les divisions territoriales
- IV. - Intervenir rapidement et efficacement
- V. - Assurer la sécurisation des événements locaux

Les policiers de la Bikersteam rédigeront des procès-verbaux : Roulage : pour les infractions constatées et Judiciaire initiaux : pour les interventions réalisées.

- Comment fonctionnera-t-elle

38:00 heures par semaine ; réparties sur 5 jours de travail avec une prestation quotidienne minimale de 7:00 heures et un maximum de 8h15 ; exceptionnellement, le chef de service pourra accorder des dérogations.

les collaborateurs du service seront divisés en deux équipes. lorsque l'une d'elles sera de service am, l'autre sera de service pm et vice-versa (en alternance) ;

1 à 2 samedi(s) par mois (ou les dimanches pour l'encadrement d'événements).

shift am : début entre 07:00 et 07:45 heures et fin entre 15 :00 et 16 :30 hrs ; shift pm : début entre 12:30 et 13:30 hrs en fin entre 20:00 et 21:00 hrs ;

une pause de midi de minimum 1/2 hr et de maximum 2 heures est à prendre entre 11:30 et 14:00 hrs;

- Quels seront ses liens avec d'autres service de la police ou communaux, tels que la sécurité routière, les gardiens de la paix, la voirie (signallement de points noirs, accidentogènes)

Il y a un lien étroit avec les autres services de la zone puisque les Bikers se mettent en réseau et se voient dispatcher des missions par le DPZ lorsqu'ils sont à proximité. Ils agissent d'initiative également.

Leur présence est requise au briefing opérationnel quotidien afin de se tenir informer de l'évolution de la criminalité et de sa répartition. Ils peuvent y partager l'information opérationnelle avec leurs collègues des autres services. Ils feront également remonter et circuler l'information reçue des citoyens dans le cadre de leur mission de proximité.

Trois fois par semaine, les directions opérationnelles se réunissent pour une visioconférence pour faire l'état de la criminalité sur la zone. C'est également le moment de faire circuler et remonter l'information. En outre, les directions de proximité peuvent y faire une demande de Bikers pour un secteur particulier ou pour un phénomène particulier.

- Où sera-t-elle basée ? En fonction de sa localisation, comment sera assurée une bonne répartition des tâches au travers de tout le territoire de la zone de police ?

Un seul local, point de départ, pour augmenter l'esprit d'équipe, et rationaliser l'achat de matériel spécifique (armoire-séchoir, bureau de rédaction, garage, matériel pour petites réparations, vélos de réserve) au commissariat Tritomas qui dispose d'un grand local à vélos qui pourrait servir de local d'entretien et d'entreposage de matériel de remplacement. Il est prévu une répartition équitable des Bikers sur les deux secteurs. Il pourra y être dérogé temporairement en fonction de l'évolution de la criminalité et de certains phénomènes.